



Contrat de sous traitance - formes possibles (écrit ou oral ?)

Par **Titoune75**, le **06/12/2008 à 06:10**

Bonjour, je voudrais savoir svp si un contrat de sous traitance doit obligatoirement être écrit, ou bien être éventuellement oral. Pour résumer, une entreprise à fait appel à mes services sous ce statut, mais je n'ai aucun contrat ni quoi que ce soit (si ce n'est justement à l'oral). merci de m'éclairer et si possible avec les articles de loi correspondant. @+++

Par **Visiteur**, le **06/12/2008 à 08:07**

bonjour,rnrnil vaudrait mieux pour vous !rnrnpetit lien
http://www.btp.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Contrat_type_ss_ttce_cle7c5cb4.pdfrnrnpuis tapez dans votre moteur de recherche : contrat de sous traitance

Par **Titoune75**, le **07/12/2008 à 07:08**

merci carry pour votre réponse. Mais si l'entreprise me prends en sous traitance sans contrat écrit (à savoir oralement), que risque t'elle ? Quel statut aurais-je en cas de contrôle ? (je peut pas dire que je travaille oralement en sous traitance avec cette entreprise j'imagine lol) Merci.

Par **Visiteur**, le **08/12/2008 à 13:20**

ce que vous risquez tous les 2 ??
vous de ne pas être payé
je ne comprend pas bien pourquoi pas de contrat ?

Par **Titoune75**, le **09/12/2008** à **06:01**

Et l'entreprise, que risque t'elle ? En fait, cette dernière ne veut pas me faire de contrat, me disant que celà n'est pas obligatoire, d'où mon doute sur l'éventuel statut que j'aurai si j'accepte.

Par **Visiteur**, le **09/12/2008** à **10:18**

je ne vous comprends pas vous voulez savoir ce que l'entreprise risque !
occupez vous de savoir ce que vous .. vous risquez !!!!
le travail dissimulé ça vous dit quelque chose ?